

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
26 février 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, ~~POLIS PIRONNET~~, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, ~~SCHROUBEN~~, LEONARD, ~~EL-HAJJAH DARRAJ~~, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 40^B .- QUE FAUT-IL ATTENDRE DE LA PARTICIPATION DU COLLEGE COMMUNAL AU MIPIM 2018 ? - Point inscrit à la demande de M. BREUWER, Conseiller communal.

LE CONSEIL,

Vu le courriel du 16 février 2018 de M. BREUWER, Conseiller communal, demandant d'ajouter un point à l'ordre du jour de la présente séance;

Vu l'article L1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 63 du Règlement d'Ordre intérieur;

A l'unanimité,

ENTEND :

- l'interpellation de M. BREUWER, Conseiller communal;
- la réponse de Mme la Bourgmestre;
- l'intervention de M. BREUWER;
- la réponse de Mme la Bourgmestre.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION